

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres du Conseil d'avis de
l'Office de la Naissance et de l'Enfance**

A.Gt 27-03-2003

M.B. 25-06-2003

Modifications:

A.Gt 08-09-2003 - M.B. 20-04-2004

A.Gt 19-04-2005 - M.B. 24-05-2005

Erratum : M.B. 01-12-2005

A.Gt 14-11-2008 - M.B. 23-01-2009

A.Gt 14-01-2010 - M.B. 09-02-2010

A.Gt 23-06-2011 - M.B. 12-08-2011

A. Gt 19-07-2012 - M.B. 05-09-2012

A.Gt 25-10-2017 - M.B. 18-12-2017

A.Gt 09-03-2004 - M.B. 13-05-2004

A.Gt 25-08-2005 - M.B. 11-10-2005

A.Gt 19-07-2007 - M.B. 21-09-2007

A.Gt 14-05-2009 - M.B. 24-09-2009

A. Gt 03-03-2011 - M.B. 13-04-2011

A.Gt 22-12-2011 - M.B. 29-02-2012

A.Gt 15-04-2014 - M.B. 28-11-2014

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.», notamment l'article 22, § 1^{er};

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les personnes suivantes :

1^o comme représentant(e)s des travailleurs :

a) sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles représentées au Comité de gestion de l'Office national des Allocations familiales pour les travailleurs salariés en charge du Fonds des Equipements et de Services collectifs :

- Raphaël EMMANUELIDIS, de la Fédération générale des Travailleurs belges (FGTB) [*modifié par A.Gt 15-04-2014*]

Marie-Noëlle COLLART, de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC). [*Modifié par A.Gt 14-05-2009 ; A.Gt 03-03-2011 ; A.Gt 25-10-2017*]

b) sur proposition des organisations syndicales associées à la gestion du produit des réductions de cotisations de sécurité sociale visé par l'arrêté royal du 5 février 1997 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand, tel que modifié :

- Yves HELLENDORF, de la Centrale nationale des Employés (CNE) [*modifié par A.Gt 08-09-2003*]

- Eric DUBOIS, de la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)



[modifié par A.Gt 08-09-2003 ; A.Gt 14-01-2010 ; A.Gt 25-10-2017]

c) sur proposition des organisations syndicales représentant les travailleurs du secteur public communal de l'enfance :

- Patricia VERMOOTE, de la Centrale générale des Services publics - Secteur des Administrations locales et régionales (CGSP - ALR);
- Christel DEVIGNE, du Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP)

2° comme représentant(e)s des employeurs :

a) sur proposition des organisations patronales interprofessionnelles représentées au Comité de gestion de l'Office national des Allocations familiales pour travailleurs salariés en charge du Fonds des Equipements et Services collectifs;

- Christian FRANZEN, de l'Union des Entreprises de Bruxelles

b) sur proposition de l'Union wallonne des Entreprises :

- Lila JORIS *[Modifié par A.Gt 14-11-2008. A.Gt 25-10-2017]*

c) sur proposition des organisations patronales associées à la gestion du produit des réductions de cotisations de sécurité sociale visé par l'arrêté royal du 5 février 1997 précité :

- Isabelle GASPARD, de la Fédération des Institutions médico-sociales (FIMS)
- Fabiola FRIPPIAT, de la Fédération des Initiatives locales pour l'Enfance (FILE)

d) sur proposition de l'Union des villes et communes de Wallonie :
Georgy RENARD *[modifié par A.Gt 19-07-2007]*

e) sur proposition de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Ignès WALTENIER de la Commune d'Ixelles *[modifié par 09-03-2004]*

Remplacé par A.Gt 08-09-2003

3° comme représentant(e)s d'organisations représentatives des femmes ou des familles parmi celles siégeant au Conseil supérieur de l'Education permanente instituée par le décret du 17 mai 1999 créant le Conseil supérieur de l'Education permanente :

- Anne TEHEUX, de Vie féminine; *[modifié par A.Gt 08-09-2003 ; A.Gt 14-11-2008 ; A.Gt 14-01-2010 ; A. Gt 19-07-2012]*

- Séverine ACERBIS, des Femmes prévoyantes socialistes (FPS); *[modifié par A.Gt 14-05-2009]*

- Pierre Hendrick, d'ATD Quart Monde;

- Philippe ANDRIANNE, de l'Action Chrétienne rurale des Femmes (ACRF); *[modifié par A.Gt 14-01-2010 ; A.Gt 03-03-2011]*

- Delphine CHABERT, de la Ligue des Familles. *[modifié par A.Gt 14-01-2010]*

4° comme représentant(e)s oeuvrant dans le secteur de l'enfance :

* Françoise PICHOT, de la Coordination des Services de Gardiennes encadrées de la Communauté française (CoSeGE); [modifié par A.Gt 09-03-2004 ; A.Gt 25-10-2017]

* Annick MARCHAND, de la Fédération des Associations d'Accueillantes [modifié par A.Gt 19-07-2007 ; A.Gt 25-10-2017] de Jeunes Enfants (FEDAJE);

* Stéfania PERRINI, de l'Association Relais Enfants-Parents [Modifié par A.Gt 25-10-2017]

5° comme représentant(e)s d'organisations actives dans la formation, la recherche ou l'information dans le secteur de l'enfance, ayant bénéficié d'un subside à charge des crédits inscrits au budget de la Communauté française ou de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

* Geoffroy CARLY des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA); [modifié par A.Gt 14-05-2009 ; 14-01-2010]

* Laurence PAULET, du Centre de formation permanente et de recherche dans les milieux d'accueil du jeune enfant (FRAJE); [modifié par A.Gt 14-01-2010 ; A.Gt 25-10-2017]

* Virginie CHARTON, de Nouvelle Orientation Enfance (NOE); [modifié par A.Gt 23-06-2011 ; A.Gt 15-04-2014]

* Anne LENOIR, de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon [modifié par A.Gt 19-07-2007 ; A.Gt 23-06-2011]

6° comme représentant(e)s des Observatoires de l'Enfance :

a) pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse institué par le Gouvernement de la Communauté française :

- Dominique ROSSION [modifié par A.Gt 08-09-2003 ; A.Gt 22-12-2011 ; A.Gt 25-10-2017]

b) pour l'Observatoire de l'Enfant institué par le Collège de la Commission communautaire française :

- Stéphane AUJEAN [modifié par A.Gt 14-11-2008]

7° comme représentante d'une Ecole de Santé publique, siégeant au Conseil scientifique de l'Office de la Naissance et de l'Enfance

- Michèle GUILLAUME, de l'Ecole de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles [modifié par A.Gt 19-07-2007 ; A.Gt 03-03-2011]

8° comme représentant(e)s des Comités subrégionaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

- François DEMAÏFFE, du Comité subrégional de Bruxelles [modifié par A.Gt 25-08-05 - Erratum 01-12-2005 ; A.Gt 25-10-2017]

- Sabine LEJEUNE, du Comité subrégional de Liège [modifié par A.Gt 25-10-2017]

- Sylvie LEFEBVRE, du Comité subrégional du Luxembourg [modifié par A.Gt 25-08-05 ; A.Gt 25-10-2017]

- Joëlle BERLANGER, du Comité subrégional du Hainaut. [modifié par A.Gt 25-10-2017]

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, est abrogé à la date de la signature du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets à la date de sa signature.

Article 4. - Le Ministre ayant les Missions confiées à l'O.N.E. dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 27 mars 2003.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Accueil et des Missions confiées à
l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET